



**AVIS PUBLIC AUX PERSONNES INTÉRESSÉES
DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, greffier de la Ville de Normandin, que le 17 août 2026, à 20 h, sera tenue une séance publique extraordinaire du Conseil municipal de la ville de Normandin, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville, au 1048 rue Saint-Cyrille, et qu'au cours de ladite assemblée, le Conseil statuera sur la demande de dérogation suivante :

- Au 1144-1146, rue Saint-Joseph, permettre l'agrandissement d'un garage isolé existant à la suite de son déménagement sur un autre terrain au niveau de la profondeur du garage qui sera de 12.86 m au lieu du maximum autorisé par le règlement de zonage #424-2011 de 11 m.

AVIS PUBLIC est en outre donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande lors de ladite séance du Conseil.

DONNÉ À NORMANDIN CE 20E JOUR DE JUILLET 2026.


Jean-Sébastien Nadeau,
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Jean-Sébastien Nadeau, directeur général et greffier de la ville de Normandin, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Ville ainsi qu'affiché sur le babillard de l'hôtel de ville au 1048, rue Saint-Cyrille à Normandin, le 20 juillet 2026, en vertu du règlement 532-2018 concernant la publication des avis publics adopté le 12 mars 2018.

En foi de quoi, je donne certificat ce vingtième jour du mois de juin 2026.


Jean-Sébastien Nadeau